

NOTE D'HONORAIRE

non soumis aux charges sociales jusqu'à CHF 2'300.-

Coordonnées du bénéficiaire

Nom : _____	Date de naissance : <i>(obligatoire)</i> _____
Prénom : _____	Nom de la banque : _____
Adresse : _____	Localité de la banque : _____
Localité : _____	N° de compte : _____
Pays : _____	IBAN <i>(obligatoire)</i> : _____
N° AVS : _____	N° de CCP : _____

Informations importantes

Pour les bénéficiaires suisses :

Les honoraires versés jusqu'à un montant annuel cumulé de CHF 2'300.- ne sont pas soumis aux charges sociales usuelles et à l'assurance accidents professionnels. Il est impératif que les bénéficiaires suisses détiennent leur propre couverture accident. Dépassé ce montant, les honoraires deviennent des salaires occasionnels et les charges sociales usuelles ainsi que l'assurance accidents professionnels seront calculées rétroactivement sur l'année en cours.

Dates	Détails des honoraires	CHF	Autres monnaies	Nat. comptable <i>(facultatif)</i>
MONTANT TOTAL				

TOTAL A PAYER en CHF ou autres monnaies

Lieu et date

 <p>CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDE DU SPORT</p>
VISA RESPONSABLE
VISA RH
DATE DE RECEPTION